



 Séance du 13 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	5

Objet de la délibération
Mobilité : Contrat Opérationnel de Mobilité
Référence
19_20260213_1.4.3

Date de la convocation
26/01/2026 et 09/02/2026

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
16/02/2026

L'année deux mille vingt-six, le 13 février à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2026. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois - 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE, Jean-Jacques STOTER.

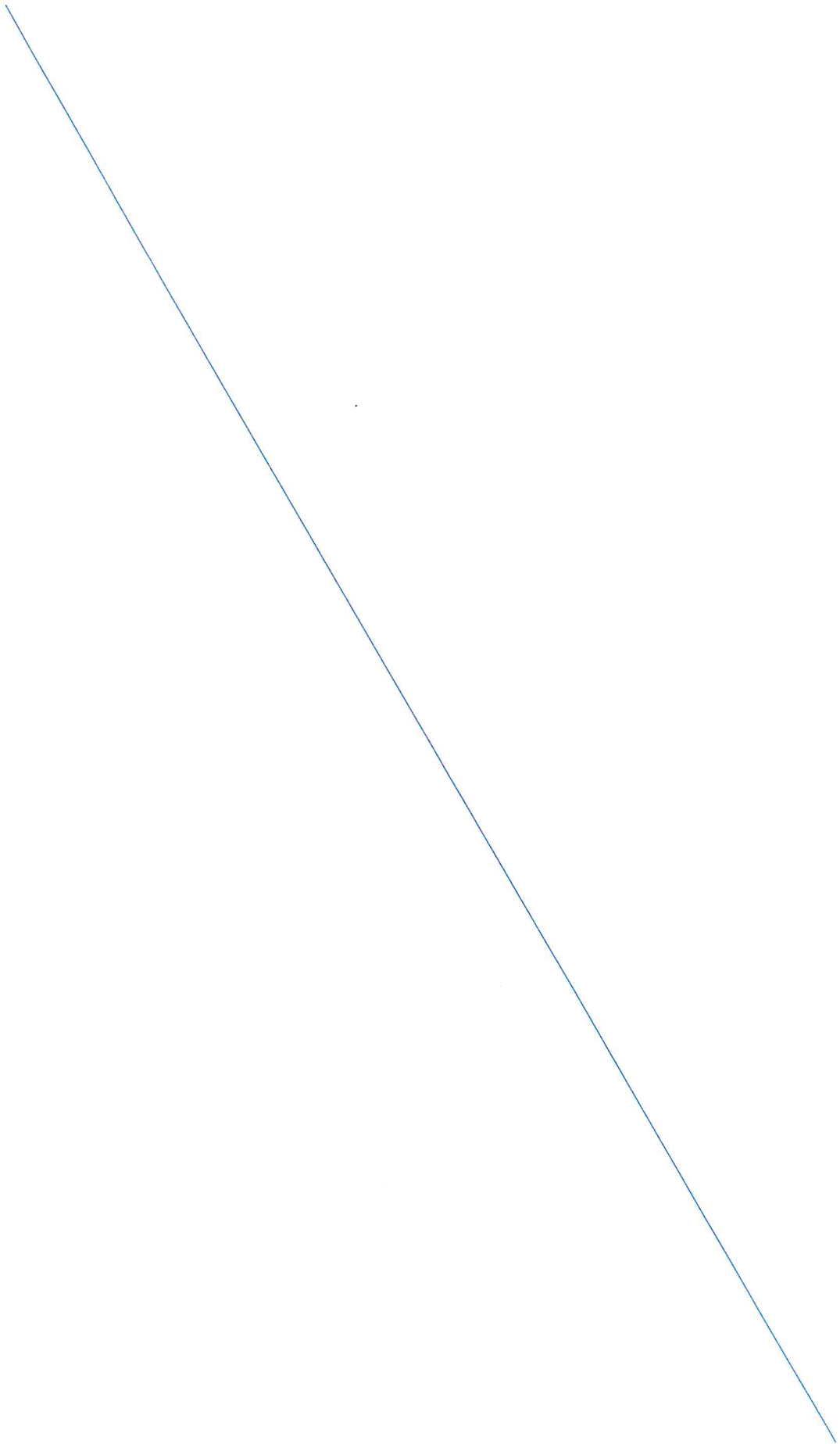
Excusés ayant donné procuration :
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSSES, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

1 élu de la CA Amiens métropole démissionnaire, non remplacé.

1 élu de la CC du Grand Roye décédé, non remplacé.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités, la Région est cheffe de file en pilotage des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et en co-pilotage des Plans d'Actions communs en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) avec les Départements.

En ce qui concerne notre territoire, ces documents sont établis sur le bassin de mobilité régional « Grand Amiénois-Grand Roye » dont le PMGA représente la plus grande partie.

L'objectif du COM est de promouvoir une mobilité plus fluide, inclusive et respectueuse de l'environnement, en favorisant les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle. Les COM doivent être cohérents avec les autres documents de planification territoriale, tels que les plans de mobilité, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Ces documents opérationnels visent à mettre en œuvre des actions et des stratégies définies par les nombreux acteurs impliqués.

Cette démarche a été menée en deux temps, avec une première phase de diagnostic et une seconde phase permettant d'identifier les actions réalisables ou engageables sur la période 2026 - 2029. Les actions sont regroupées par thématique et couvrent les différents champs du chef de filat mobilité et intermodalité, à savoir la coordination des acteurs et des offres, la communication et l'information, la tarification et la distribution, les infrastructures de transport et, enfin, les nouveaux services de mobilité.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a participé à chaque étape du COM et est reconnu comme acteur de la mobilité sur le bassin. A ce titre, il sera signataire du COM au côté d'autres acteurs tels que les AOM du territoire, SNCF gare et connexions ou le département de la Somme.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le président à co-signer le Contrat Opérationnel de Mobilité et tous les documents y afférents.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

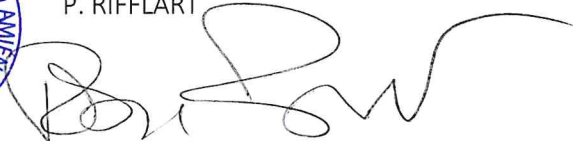
- Autorise le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité pour le Pôle métropolitain du Grand Amiénois ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le 13 février 2026
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	19_20260213_143
Objet :	Mobilité : Contrat Opérationnel de Mobilité
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20260213-19_20260213_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20260213-19_20260213_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	920 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib19_Contrat Op__rationnel de Mobilit__.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20260213-19_20260213_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	16 février 2026 à 10h01min36s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	16 février 2026 à 10h01min45s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	16 février 2026 à 10h01min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 février 2026 à 10h01min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 février 2026 à 10h02min14s	Reçu par le MI le 2026-02-16